

# Compte-rendu du conseil d'administration du lundi 4 décembre 2017

17h55 début du conseil d'administration

Mme Jannot indique que l'ordre du jour a changé et que le point n°3 (convention Ulis, Sessad) est remplacé par la convention de l'association sportive (handball).

Vote à l'unanimité.

## I) Budget

Prise de parole de Mme Didier, gestionnaire de l'établissement.

- la dotation générale de fonctionnement pour l'année 2018 est de 126 835 euros et porte sur 90%. Les 10% restants seront versés au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Mme Didier rappelle les différents principes de cette répartition : équilibre, sincérité, annualité et universalité. Le fond de roulement minimum préconisé par le CD est de 15 854 euros.

18h01 : arrivée de M. Kadeline

- la dotation pour les activités pédagogiques est en augmentation de 5% par rapport à l'année dernière.

Mme Didier détaille l'attribution du budget :

- activités pédagogiques.
- vie de l'élève : stabilité des élèves boursiers.
- administration et logistique : c'est le plus gros budget.

Mme Didier indique que la répartition des dépenses est préconisée et que cela peut jouer sur l'obtention de subventions.

- SRH
- Bourses nationales

Le total du budget est de 336 679,73 euros.

Mme Didier indique que la capacité d'auto-financement du collège est de + 3 037,49 euros alors que l'année dernière, elle était négative.

18h11 : Le budget est voté à l'unanimité.

2<sup>ème</sup> vote : Mme Didier fait lecture de l'EPA pour que le chef d'établissement puisse passer des commandes sans passer par le CA.

18h17 : l'EPA est votée à l'unanimité

## II) Examen de la convention d'accueil avec le collège St Exupéry de Vincennes

Mme Jannot indique que deux conventions seront signées ce jour et qu'une troisième sera signée plus tard. Mme Jannot lit la convention.

S'engage une discussion sur cette convention.

Mme Lemolton demande si le nombre de postes supplémentaires que mentionne cette convention est suffisant. Mme Jannot prend la parole et indique que quoi qu'il en soit, cela engage du travail supplémentaire dans tous les services mais la conclusion est que pour l'instant tout se passe bien.

Mme Le Bideau, conseillère municipale de Vincennes, indique que la décision de placer les 6èmes au collège Offenbach provient de la volonté de garder le cycle 4 (5<sup>e</sup> / 4<sup>e</sup> / 3<sup>e</sup>) ensemble. Elle remercie également le collège de son accueil.

18h 28 : La convention est votée à l'unanimité.

### III) Examen de la 2<sup>ème</sup> convention.

Cette convention concerne la mutualisation des infrastructures sportives de l'association sportive du collège (handball). Lecture de la convention par Mme Jannot.

Mme Carlin profite de l'occasion pour parler des problèmes de propreté du terrain de sport du gymnase Benzoni. En effet, les élèves ne sont pas tenus de changer de chaussures et ils utilisent leurs chaussures de l'extérieur.

18h42 : vote de la convention à l'unanimité

Revote d'une décision antérieure car l'acte n'avait pas été signé dans les 5 jours.

18h43 : vote à l'unanimité.

Fin du conseil d'administration.

Le secrétaire de séance

M Bastiat

La Présidente

Mme Jannot

